

## OPTMQ - GRILLE TARIFAIRE 2024-2025

1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025

### OPTMQ - GRILLE TARIFAIRE 2024-2025

1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025

#### FRAIS D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES ÉTUDIANTS – 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE

Frais d'inscription	Taxes	Total
48,33 \$	0 \$	48,33 \$

#### FRAIS D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES ÉTUDIANTS – 2<sup>E</sup> ANNÉE

Frais d'inscription	Taxes	Total
48,33 \$	0 \$	48,33 \$

#### FRAIS D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES ÉTUDIANTS – 3<sup>E</sup> ANNÉE

Frais d'inscription	Taxes	Total
48,34 \$	0 \$	48,34 \$

#### FRAIS D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES ÉTUDIANTS – 4<sup>E</sup> ANNÉE ET SUIVANTES, LE CAS ÉCHÉANT

Frais d'inscription	Taxes	Total
48,33 \$	0 \$	48,33 \$

#### COTISATION MEMBRE « ACTIF »

Cotisation professionnelle	TPS	TVQ	Contribution à l'Office des professions du Québec (non taxable)	Prime de l'assurance responsabilité professionnelle (non taxable)	Total
406,55 \$	20,33 \$	40,55 \$	29,50 \$	11,45 \$	508,38 \$

#### COTISATION MEMBRE « NOUVEAU DIPLOMÉ ANNÉE 1 » - 65 % DE LA COTISATION DU MEMBRE ACTIF

Cotisation professionnelle	TPS	TVQ	Contribution à l'Office des professions du Québec (non taxable)	Prime de l'assurance responsabilité professionnelle (non taxable)	Total
264,26 \$	13,21 \$	26,36 \$	29,50 \$	11,45 \$	344,78 \$

## OPTMQ - GRILLE TARIFAIRE 2024-2025

1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025

### COTISATION MEMBRE « NOUVEAU DIPLÔMÉ ANNÉE 2 » - 80 % DE LA COTISATION DU MEMBRE ACTIF

Cotisation professionnelle	TPS	TVQ	Contribution à l'Office des professions du Québec (non taxable)	Prime de l'assurance responsabilité professionnelle (non taxable)	Total
325,24 \$	16,26 \$	32,44 \$	29,50 \$	11,45 \$	414,89 \$

### COTISATION MEMBRE « INACTIF » - 35 % DE LA COTISATION DU MEMBRE ACTIF

Cotisation professionnelle	TPS	TVQ	Contribution à l'Office des professions du Québec (non taxable)	Prime de l'assurance responsabilité professionnelle (non taxable)	Total
142,29 \$	7,11 \$	14,19 \$	29,50 \$	0 \$	193,09 \$

### COTISATION MEMBRE « HORS QUÉBEC » - 35 % DE LA COTISATION DU MEMBRE ACTIF

Cotisation professionnelle	TPS	TVQ	Contribution à l'Office des professions du Québec (non taxable)	Prime de l'assurance responsabilité professionnelle (non taxable)	Total
142,29 \$	7,11 \$	14,19 \$	29,50 \$	0 \$	193,09 \$

### COTISATION MEMBRE « RETRAITÉ » - 25 % DE LA COTISATION DU MEMBRE ACTIF

Cotisation professionnelle	TPS	TVQ	Contribution à l'Office des professions du Québec (non taxable)	Prime de l'assurance responsabilité professionnelle (non taxable)	Total
101,64 \$	5,08 \$	10,14 \$	29,50 \$	0 \$	146,36 \$

## OPTMQ - GRILLE TARIFAIRE 2024-2025

1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025

### FRAIS ADMINISTRATIFS (SANS TAXES)

2024-2025	
<b>Frais d'ouverture et d'étude de dossier</b> (Émission initiale du permis d'exercice) (Les frais d'inscription payés pour s'inscrire au Registre étudiants sont déductibles. Si le montant payé est supérieur aux frais d'ouverture et d'étude de dossier, il n'y a aucun remboursement de l'excédent)	145,00 \$
<b>Détenteur de permis – Première inscription tardive au Tableau de l'Ordre</b> (Le détenteur de permis qui ne s'inscrit pas au Tableau de l'Ordre dans l'année de l'émission du permis, mais qui en fait la demande avant l'expiration d'un délai de 5 ans de l'émission du permis, doit payer des frais pour la réouverture de son dossier.)	50,00 \$
<b>Frais de réouverture et d'étude de dossier</b> (À la suite d'un dossier fermé de > 5 ans ou d'une démission)	285,00 \$
<b>Frais d'ouverture et d'étude de dossier pour une personne formée à l'étranger</b> (La décision rendue par le comité d'admission est valide pour une période de 5 ans)	425,00 \$
<b>Frais de réinscription &lt; 5 ans</b>	225,00 \$
<b>Frais pour l'émission d'une « Letter of Good Standing »</b>	30,00 \$ (Membre) 55,00 \$ (Non-membre)
<b>Frais pour le paiement en 3 versements</b>	25,00 \$
<b>Frais pour un chèque sans provision</b>	35,00 \$
<b>Frais de reproduction (papier ou électronique) de documents au dossier.</b>	1,00 \$/page